

# AIPR - Préparation à l'examen par QCM et passage de l'examen Opérateur

1 jour, 7 heures

Préparation à l'examen  
6 heures  
Examen par QCM  
1 heure

Coût  
pédagogique  
par personne

148 € H.T.

Possibilité de restauration  
et d'hébergement (selon  
disponibilités) au CFPCT

**ELIGIBLE AU CPF**

Répertoire spécifique n° 1282

Dates

2<sup>e</sup> trimestre 2021

Lieu

Toulouse

Intra entreprise  
Hors Toulouse

Nous consulter

WWW.CFPCT.COM



## Objectifs

- Connaître les spécificités des réseaux
- Connaître la réglementation DT-DICT et les documents associés
- Se préparer à la réussite du **QCM** qui permet d'obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (**AIPR**)

## Public concerné

Les maîtres d'ouvrage publics et privés ainsi que leurs conseils ou prestataires en maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, les géomètres-topographes.

- **Opérateur** : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier, tous des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, tous les personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1er janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).

## Prérequis

Savoir lire et écrire le français.

## Modalités de la formation - Conditions d'accessibilité

- Formation présentielle
- Possibilité d'aménagement de la formation pour les personnes en situation de handicap : nous contacter préalablement à l'inscription.

## Modalités et délais d'accès

- Fiche d'inscription à compléter et à nous retourner au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation. Nous contacter.

## Contenu

- Les enjeux et les objectifs
- La notion des réseaux sensibles et non sensibles
- Les marquages. Piquetages. La signalétique enterrée et en émergence
- Investigations complémentaires
- Quels risques pour les travaux ; Règles des 3 « A »
- Les principes de prévention et les distances minimales de précaution
- Les incidences sur les travaux
- Préparation au QCM
- Epreuve

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Des groupes de 10 stagiaires maximum
- Exposés théoriques alternés avec des exercices d'application
- Vidéo projecteur
- Paper board
- Support pédagogique
- Poste informatique

## Moyens d'encadrement

Une équipe pédagogique composée de professionnels, salariés des entreprises du BTP, qui occupent ou ont occupé des postes d'encadrement et de responsabilités ; consultants intervenant dans leur domaine spécialisé, et exerçant dans les domaines du BTP.

## Méthodes et modalités d'évaluation

### Evaluation des acquis

- Chaque candidat passe l'examen sur un poste informatique du centre d'examen connecté à la plateforme du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).
- 30 QCM, dont 10% correspondent à des questions prioritaires, dans un délai maximal d'une heure.  
**Barème de correction** : réponse bonne : + 2 points - Réponse "Je ne sais pas" : 0 point - Réponse fautive à une question ordinaire : - 1 point - Réponse fautive à une question prioritaire : - 5 points  
*Score minimal : 36 points (score maximal possible : 60 points).*

### Evaluation de la formation par les participants

- Remise d'un questionnaire à la fin de la formation

## Validation de la formation

Délivrance au candidat et à l'employeur, d'une attestation de compétences, conformément au modèle en annexe 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015. En cas d'échec, il pourra être délivré une attestation d'échec.

## Contact

Christine TALOU – 05.62.16.60.16 – [info@cfpct.com](mailto:info@cfpct.com)